

**Compte-rendu
de réunion**

**RENCONTRE DU COMITÉ DE VIGILANCE
DE L'INCINÉRATEUR DE LA VILLE DE QUÉBEC**

Date	28 octobre 2010	Heure	18 h 30
Endroit	Centre culture et environnement Frédéric Back, 870, avenue de Salaberry – Rez-de-chaussée – Local R-06		
Rédigé par	Mathieu Painchaud	Signature	
ORDRE DU JOUR 1. Adoption de l'ordre du jour 2. Comité communautaire de suivi du Plan de gestion des matières résiduelles 3. Aménagement du site adjacent à l'incinérateur 4. Mandat du Comité 5. Adoption du compte-rendu de la réunion du 29 septembre 2010 et suivis <ul style="list-style-type: none">• Demande pour l'article dans le Bulletin municipal• Commentaires sur les rapports d'activités• Norme européenne sur l'arsenic• Sujets reportés : voir points 6 et 7 6. Droits et responsabilité des membres ayant droit de vote 7. HCl et CO : correctifs et développement 8. Gavage en charbon au démarrage (automatisé ?) 9. Sujets divers 10. Date et contenu de la prochaine rencontre			
ÉTAIENT PRÉSENTS Membres votants Nicole Blouin Simon Brouard			
Conseil de quartier Vieux-Limoilou Élu, Ville de Québec			

<p>Antoine Carrier Nicolas Faucher Claude Pouliot Diane Selesse Alexandre Turgeon Suzanne Verreault</p> <p>Membres sans droit de vote Anne-Marie Cantin Yves Fréchet Dany Moisan Marc Rondeau Slavko Sebez Sylvie Verreault</p> <p>Observateurs Denis Robillard Julien Garcia</p>	<p>AmiEs de la terre de Québec Cégep Limoilou, milieu socio-économique Conseil de quartier des Maizerets Conseil de quartier Lairet Conseil régional de l'environnement Élue, arrondissement de La Cité-Limoilou</p> <p>Communauté métropolitaine de Québec Service des travaux publics, Ville de Québec Arrondissement de La Cité-Limoilou, Ville de Québec Communauté métropolitaine de Québec Direction régionale de santé publique Service de l'environnement, Ville de Québec</p> <p>Service de l'environnement, Ville de Québec Conseil régional de l'environnement</p>
<p>ÉTAIENT ABSENTS</p> <p>Membres votants Ginette Picard-Lavoie</p> <p>Membres sans droit de vote</p> <p>Élue, arrondissement de La Cité-Limoilou</p>	

Compte-rendu de réunion

<i>Objet</i>	<i>Date</i>
COMITÉ DE VIGILANCE DE L'INCINÉRATEUR DE LA VILLE DE QUÉBEC	28 octobre 2010
	SUIVI
<p>M. Mathieu Painchaud annonce son départ du Conseil régional de l'environnement et du secrétariat du Comité. Une mention de félicitations pour le travail accompli est proposée par Mme Suzanne Verreault, appuyée par M. Nicolas Faucher.</p>	
<p>1. Adoption de l'ordre du jour</p> <p>➤ Quelques modifications à l'ordre du jour sont apportées afin de permettre à M. Simon Brouard et M. Marc Rondeau de s'exprimer sur certains points avant leur départ. L'adoption de l'ordre du jour est</p>	

proposée par Mme Nicole Blouin, appuyée par Mme Diane Selesse.	
<p>2. Comité communautaire de suivi du Plan de gestion des matières résiduelles</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ M. Simon Brouard dépose le document explicatif sur le mandat du Comité de suivi du PGMR. ➤ On explique que des sièges sont maintenant accordés à des représentants des comités de vigilance afin que les liens soient faits entre les trois comités. ➤ M. Brouard explique que le Comité PGMR fait rapport au Comité exécutif de la CMQ. ➤ Une première rencontre aura lieu avant les Fêtes. ➤ M. Denis Robillard propose que soient déterminées en avance les dates de Comité pour 2011. 	Envoyer compte rendus du Comité PGMR au Comité de vigilance de l'incinérateur.
<p>3. Aménagement du site adjacent à l'incinérateur</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ M. Simon Brouard mentionne qu'une partie du site est utilisée pour le poste d'Hydro-Québec. Les propositions d'aménagement n'ont pas encore été déposées au Comité exécutif. ➤ Le site est actuellement en gros chantier de décontamination. M. Alexandre Turgeon mentionne à M. Denis Robillard que la Ville n'a pas à défrayer ces coûts, que ce serait plutôt à l'ancien propriétaire du terrain de le faire. 	Le CRE mettra au clair cette question.
<p>4. Mandat du Comité</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Un tour de table est proposé par M. Mathieu Painchaud sur la question suivante : quelle est votre perception du mandat et vos attentes par rapport au Comité de vigilance? ➤ M. Slavko Sebez : La Direction régionale de santé publique (DRSP) veut que des actions concrètes soient prises afin de diminuer les impacts de l'incinérateur sur la population. La DRSP souhaite la réduction la plus grande possible du volume de déchets incinérés. Elle demeure déterminée à travailler de concert avec la Ville de Québec et d'autres partenaires concernés dans l'élaboration des méthodes alternatives de gestion des déchets. ➤ M. Dany Moisan questionne le bien-fondé de sa présence sur le Comité en raison de la présence de nombreux représentants de la Ville. La pertinence de ce poste est exprimée par M. Denis Robillard : un représentant de l'arrondissement est nécessaire afin que soient entendues les demandes du Comité qui concernent les activités de l'arrondissement (ex. : nettoyage des rues). ➤ M. Marc Rondeau mentionne que la CMQ devrait avoir un poste votant 	

au Comité, selon le règlement. Il ne demande pas que soient modifiés les règlements généraux. M. Rondeau revient sur certains objectifs importants du Comité : réduire les nuisances de proximité et favoriser l'intégration de l'incinérateur, notamment avec le Fonds d'intégration (2M\$). De son côté, le Comité de suivi du PGMR doit s'attaquer à la mise en valeur des matières résiduelles et de faire le lien avec les comités de vigilance.

- M. Denis Robillard affirme que ces objectifs importants mentionnés par M. Rondeau ne sont pas atteints par le Comité de vigilance. Jusqu'à maintenant, il y avait un manque car l'information n'était pas véhiculée du Comité PGMR aux autres comités de vigilance.
- Mme Nicole Blouin affirme vouloir réduire les impacts de l'incinérateur et réduire les quantités de déchets éliminés, incluant de trouver des alternatives pour la gestion des boues. Elle soulève aussi des manques importants concernant la sensibilisation aux 3R (réduction à la source, réemploi et recyclage) et revient sur l'engagement du PGMR que soient investis 5\$ par porte pour ce faire. M. Marc Rondeau mentionne que la Semaine québécoise de réduction des déchets a permis de rejoindre 11 000 personnes, soit les parents et élèves de 22 écoles. Une mention a été obtenue pour ces activités.
- Mme Anne Marie Cantin propose que le Comité se dote d'un plan d'action, mention acceptée par l'ensemble des membres.
- M. Claude Pouliot fait état de son appréciation quant à l'information que la Ville de Québec donne au Comité. Le climat est selon lui favorable à ce que soient trouvées des solutions concrètes aux problèmes soulevés par le Comité. M. Pouliot veut aussi que l'on travaille à réduire les impacts de l'incinérateur.
- M. Antoine Carrier affirme que les AmiEs de la Terre sont conscients que les investissements faits au cours des dernières années font en sorte qu'un retour en arrière est impossible. Il dit vouloir des actions locales, dans une perspective globale.
- M. Alexandre Turgeon a l'impression que le Comité ne va pas assez loin pour interpeller la Ville de Québec et la CMQ sur divers problèmes. Le Comité peut notamment passer des résolutions et suggérer des actions au Comité de suivi du PGMR.
- Mme Sylvie Verreault affirme que le Comité manque d'une dynamique positive. Elle mentionne son appui à l'idée de se doter d'un plan d'action.
- Mme Diane Selesse veut travailler et veut de l'action, pas simplement des discussions. Elle dit vouloir bien comprendre les problématiques mais que du concret est nécessaire afin de conserver son intérêt. L'exemple du fonctionnement des éco-quartiers de Montréal est donné.

Parler du plan d'action lors de la prochaine rencontre.

Le secrétariat sollicitera les propositions des membres avant la rencontre afin de proposer une ébauche de plan d'action.

<p>5. Adoption du compte-rendu de la réunion du 29 septembre 2010 et suivis</p> <p>➤ L'adoption du compte-rendu, avec modifications mineures, est proposée par M. Antoine Carrier, appuyé par M. Claude Pouliot.</p> <p>Suivis</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Norme européenne sur l'arsenic</u> : Mme Sylvie Verreault mentionne que la norme européenne est en total de métaux (0,5 mg / m³) et n'est donc pas comparable seulement pour l'arsenic. La Ville n'a pas d'explication sur la provenance de l'arsenic. Nous savons néanmoins que le bois traité en contient. Mme Blouin suggère de vérifier si les éboueurs ne seraient pas tentés d'accepter le bois traité pour une question de prix au tonnage. • <u>Demande pour l'article dans le Bulletin municipal</u> : la demande sera faite par Mme Suzanne Verreault. • <u>Commentaires sur les rapports d'activités</u> : M. Mathieu Painchaud mentionne que le document est disponible sur le site web du Comité et qu'il peut être modifié en fonction des commentaires des membres. 	<p>La demande sera faite par Mme Suzanne Verreault.</p>
<p>6. Droits et responsabilité des membres ayant droit de vote</p> <p>➤ Les membres avec droit de vote peuvent proposer et seconder. Le quorum est établi à 50% +1, soit 5 personnes.</p>	
<p>7. HCl et CO : correctifs et développement</p> <p>➤ M. Yves Fréchet revient sur l'historique : dépassement en HCl et CO en mai et reprise des mesures en septembre.</p> <p>➤ Le HCl dépasse encore les normes mais un réajustement du dosage en chaux permettra de solutionner le problème.</p> <p>➤ Pour le CO, la lecture est bonne sur l'analyseur en continu. M. Fréchet mentionne que 50% du temps, le CO est en bas de la norme (57 mg / m³) et que 80% du temps les concentrations sont en-deça de 100 mg / m³. M. Fréchet explique qu'une bonne partie des dépassements est due à des blocages dans l'alimentation en déchets. On cherche actuellement des solutions pour déloger les embâcles.</p>	
<p>8. Gavage en charbon au démarrage (automatisé ?)</p> <p>➤ M. Yves Fréchet explique que l'équipement actuel permet de fournir un surdosage automatisé en démarrage.</p>	

<p>9. Sujets divers</p> <p>➤ Le Comité devra désigner un représentant siégeant sur le Comité de suivi du PGMR.</p>	<p>Le secrétariat enverra une demande par courriel parmi les membres votants.</p>
<p>10. Date et contenu de la prochaine rencontre</p> <p>➤ La dernière rencontre de l'année aura lieu le 2 décembre. Les points suivants seront abordés :</p> <ul style="list-style-type: none">• Responsabilité de la décontamination du terrain adjacent à l'incinérateur• Plan d'action du Comité de vigilance de l'incinérateur• Représentant sur le Comité de suivi du PGMR	